Archives parlementaires

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Reynaudi, lieutenant au bataillon des Hautes-Alpes, qui offre une pension de 800 livres dont il jouit comme ancien ministre du culte catholique, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances du don du citoyen Reynaudi, lieutenant au bataillon des Hautes-Alpes, qui offre une pension de 800 livres dont il jouit comme ancien ministre du culte catholique, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 131;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28972_t1_0131_0000_18

Fichier pdf généré le 01/02/2023

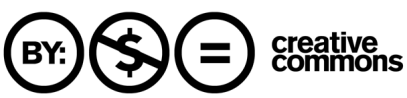

cieuse séve, ils s'efforcent encore à atteindre le tronc d'une hache parricide pour anéantir par sa chute la République entière. C'est dans ce moment, citoyens représentans, que notre Société ne doit pas vous taire, que tous les cœurs de ses membres sont dans votre enceinte, elle vous invite au nom de la Patrie que vous devez sauver de rester au poste où la confiance et la justice vous ont placé et où les vrais républicains sauront vous maintenir. Poursuivez vos glorieux travaux, avec cette fermeté que l'importance de votre mission et vos divins principes vous ont toujours inspiré. Notre Société comme toutes celles qui professent les mêmes principes a juré la mort ou le triomphe de la cause du peuple, la Convention nationale sera toujours son oracle et ses loyx, son espoir et son bonheur.

Elle a formé dans son sein un cavalier jacobin qui s'est déjà rendu à S^te^ Foy muni d'un bon cheval pour prendre rang dans les hussars de la S^te^ Montagne, de l'agrément du com^dt^ de cet escadron. Elle l'a chargé d'une adresse pour le représentant du peuple La Kanal afin de le solliciter de prendre en considération les divers dons que notre Société a fait aux républicains qui sont partis de son sein pour voler au secours de la Patrie et implorer par ce moyen, de sa justice, le complément de l'équipement et habillement du dit jacobin, attendu le déficit que la Société n'a pu remplir.

Au premier avis certain de la prise de Toulon, notre Société a célébré une fête à l'honneur de cette victoire et à laquelle ont succédé des feux de joye, elle a réitéré cette fête à l'époque où un décret en faisait un devoir aux communes de la République.

Il part dans ce moment de notre Société 595 chemises, 32 linceuls, 2 nappes, 2 essuie-mains, un ballot de compresses et bandes et 110 livres pesant de charpie, tous effets provenant d'offrandes réunies dans notre Société par les communes du canton. Il a été aussy remis à des agens nommés par l'administration de notre district 4 paires de souliers propres aux deffenseurs de la patrie.

DRILHOLE *(présid.)*, PRAHAN, ICHON *(secrét.)*.

7

L'agent national du district de Perpignan annonce l'envoi de 908 marcs d'argent, 345 marcs de galons, sans compter les diamans et les pierres précieuses (1).

[*Perpignan, 5 germ. II. Au présid. de la Conv.*] (2).

« Je t'annonçais, par ma lettre du 15 ventôse dernier, que je transmettrais bientôt à la trésorerie nationale tous les hochets du fanatisme; j'ajoutais que, quoique mon district eut déjà fait une remise considérable en 1792 (vieux style), l'exécution de la loi du 13 brumaire dernier porterait au moins sur l'autel de la Patrie une somme de 40 000 liv. Je fais aujourd'hui cet envoi; il consiste en 908 marcs 2 onces en matière d'argent dont grandes parties dorées, 345 marcs de galons en partie dorés sans compter les diamants, les pierres précieuses et une antique.

Les ressources d'un grand peuple fier de sa dignité sont inépuisables; rien ne peut les tarir si le vaisseau est conduit par un pilote habile. Législateurs, restez à votre poste jusqu'à ce que la République ne compte plus d'ennemis extérieurs, et que la tête de tous les malveillants de l'intérieur soit tombée sous le glaive national. Alors les Français pourront se promettre de voir l'édifice majestueux que vous avez posé se consolider sur des bases inébranlables. S. et F. »

Ardoise BASTU.

8

L'agent national près le district d'Orléans informe la Convention que les citoyens Picasnon et Rousseau, de la section de Brutus (1), **commissaires chargés de la vente des meubles de Renard, prêtre déporté, ont, par suite de leurs recherches, découvert dans sa maison la somme de 3,900 liv. en écus de six liv., qui a été sur-le-champ versée dans la caisse du receveur d'enregistrement** (2).

9

Le citoyen Reynaudi, lieutenant au bataillon des Hautes-Alpes, fait don à la nation d'une pension de 800 liv., dont il jouissoit comme ancien ministre du culte catholique.

Mention honorable de ces offrandes insertion au bulletin, renvoi de la dernière, au comité des finances (3).

10

Le citoyen Gerfroy, agent national de la commune de Luc; le citoyen Bon, notaire et juge de paix, et qui a opté ces dernières fonctions, et le citoyen Aube, font don à la nation de la finance des offices de notaires qui leur appartiennent.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (4).

11

Les administrateurs du district de Nice, département des Alpes-Maritimes, ont remis au

(1) *P.V.*, XXXIV, 415. *J. Sablier*, n° 1238; *B^in^*, 20 et 30 germ. (2^e^ suppl^t^.).
(2) C 298, pl. 1038, p. 1.

(1) *B^in^*, 30 germ. (1^er^ supplt).
(2) *P.V.*, XXXIV, 415. *J. Sablier*, n° 1238.
(3) *P.V.*, XXXIV, 415. *J. Sablier*, n° 1240; *B^in^*, 30 germ. (1^er^ suppl^t^).
(4) *P.V.*, XXXIV, 416. *J. Sablier*, n° 1240; *B^in^*, 30 germ. (1^er^ suppl^t^).

creative commons BY: Persée